



N/Réf. : FC/NG

Le 24 octobre 2020

N° de Réf. : 135/2020

Objet : Fermeture des gymnases du SIS de Nancy aux associations.

Monsieur le Maire,

Pour faire suite aux récentes directives nationales dans l'objectif de limiter la propagation de l'épidémie de COVID 19, l'intégralité des gymnases et équipements sportifs du SIS de Nancy seront interdits d'accès à toutes associations sportives, à compter du samedi 24 octobre, et ce pour une durée minimale de six semaines.

Comme stipulé par Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, seules les activités scolaires, parascolaires concernant les mineurs et les formations pourront être acceptées au sein desdites structures sportives.

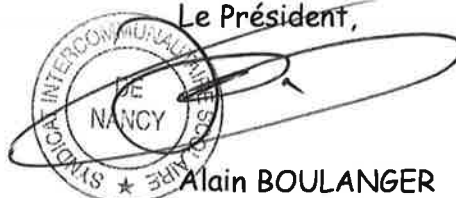
Je vous remercie de bien vouloir en informer l'ensemble de vos associations utilisatrices, dès ce jour.

Conscient de l'impact sur le sport amateur, je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution de cette situation et je reste à votre entière disposition pour évoquer ces questions selon vos besoins.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

*Alain Boulangier*

Le Président,



Alain BOULANGER